

CPD58– Déclaration du Burundi – Point final de session

Madame la Présidente,

1. Le Burundi se félicite d'avoir eu l'honneur de siéger au sein du Bureau de cette 58^e session de la Commission sur la population et le développement. Nous saluons le dévouement de tous ceux qui ont œuvré à l'avancement des travaux. Bien que cette session ne soit pas parvenue à un consensus, nous restons attachés à l'importance du dialogue constructif et à la recherche de compromis durables.

2. Le Burundi souhaite réaffirmer son engagement en faveur du développement durable, centré sur l'être humain. À cet effet, nous avons récemment rejoint la Déclaration de Genève sur la promotion de la santé des femmes et le renforcement de la famille. Nous sommes convaincus que le développement ne peut être inclusif et durable sans placer la mère et la famille au cœur des politiques publiques.

3. Dans cet esprit, nous regrettons que la résolution ne reconnaisse pas explicitement le rôle central de la famille, ni l'importance de politiques familiales fortes pour le développement des sociétés. Des familles solides sont le socle de communautés résilientes et prospères.

4. Le Burundi souhaite également apporter les clarifications suivantes concernant certains termes inclus dans le texte final, et qui prêtent à controverse ou ne font pas l'objet d'un consensus international :

- En ce qui concerne les expressions telles que « santé sexuelle et reproductive » et « droits en matière de reproduction », le Burundi reconnaît uniquement les services de santé autorisés par la législation nationale, fournis sous la supervision des autorités compétentes. Ces termes ne sauraient être interprétés comme impliquant une reconnaissance du droit à l'avortement au regard du droit international.

- De même, nous soulignons que le terme « genre » doit être compris, dans notre interprétation nationale, comme désignant exclusivement le sexe biologique, à savoir les hommes et les femmes.

- Enfin, nous tenons à rappeler que l'inclusion de ces termes ne saurait être considérée comme une base pour promouvoir des notions controversées ou non consensuelles au niveau international, notamment celles liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre. Une telle interprétation risquerait de fragiliser la coopération multilatérale et de compromettre les principes de respect des souverainetés nationales.

Nous réaffirmons notre attachement aux valeurs du dialogue, du respect mutuel et de la coopération internationale pour parvenir à un développement équitable, respectueux des spécificités de chaque pays.

Je vous remercie.